



ELECTION JUDICIAIRE

Conformément à la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour :

E 2636 Election d'une ou d'un Juge à la Cour d'appel du Pouvoir judiciaire, en remplacement de Mme Ursula CASSANI BOSSY, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1 LRGC).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature :

- a) une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève) ;
- b) une copie du brevet d'avocat et/ou tout document attestant remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article 136 LOJ, E 2 05 (voir ci-dessous) ;
- c) un certificat de bonne vie et mœurs ;
- d) une attestation de l'office des poursuites ;
- e) une attestation de l'office des faillites ;
- f) une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

Les candidats qui se présentent pour la première fois à une fonction de magistrat titulaire au pouvoir judiciaire doivent également joindre une déclaration relative à l'article 24 LEDP, A 5 05.

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 21 août 2019 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **29 et 30 août 2019**.

Le sautier :
Laurent Koelliker

Art. 136 Eligibilité (LOJ – E 2 05)

¹ Les juges et les juges suppléants à la Cour d'appel du pouvoir judiciaire doivent avoir exercé une activité professionnelle pendant 10 ans au moins après l'obtention du brevet d'avocat ou avoir obtenu depuis 5 ans au moins le titre de professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève.

² Les professeurs à la faculté de droit de l'Université de Genève sont éligibles même s'ils ne sont pas titulaires du brevet d'avocat, en dérogation à l'article 5, alinéa 1, lettre d.

Publication dans la Feuille d'avis officielle du 6 août 2019

Copie : Bureau du Grand Conseil, Conseil d'Etat, Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, Chefs de groupe, Secrétariat des partis politiques, Conseil supérieur de la magistrature et Commission judiciaire interpartis

INSCRIPTION

Nom, prénom :

Date de naissance : Parti politique :

Domicile:

Profession : Tél. portable:

Tél. prof. : Tél. privé :

Signature : E-mail :